



Saisi d'huissier au siege social

Par **nancy**, le **09/05/2012** à **11:35**

Bonjour,

le cousin de mon mari a créé une société et nous a demandé de mettre notre domicile comme siege sociale de l'entreprise. Je voudrais savoir en cas de probleme financier que la société devait être saisi, l'huissier saisira nos meubles. Comment ça se passe je ne voudrais pas avoir de problème si ça devait arrivé. n'est-il pas judicieux de faire une simple domiciliation. Merci d'avance pour vos reponses

Par **Alex75019**, le **10/06/2016** à **12:04**

Bonjour Nancy,

Sans garantie, vous trouverez peut-être votre réponse ici : <http://www.siege-social.com/faq/domicilier-adresse-personnelle/>

Bien cordialement,